



Communiqué de presse

Paris, le 24 septembre 2024

FO France travail saisit le Premier Ministre pour obtenir Des augmentations générales de salaire pour les agents de France travail et des effectifs supplémentaires

Depuis le début de cette année la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires est au point mort à France Travail suite aux décisions de blocage de la part de la tutelle. Cette situation conduit à ce jour à l'absence de toute augmentation générale pour 2024 et laisse augurer de sombres perspectives pour 2025.

Alors même que les NAO des dernières années ont laissé les agents de Pôle emploi, devenu France travail, à la traîne sur le plan du maintien du pouvoir d'achat. Nous ne pouvons accepter que l'année 2024 puisse se solder par 0% d'augmentation générale des salaires et traitements, et il en va de même pour 2025.

Par ailleurs, de fortes inquiétudes pèsent sur les moyens qui pourraient être alloués à France travail, notamment humains, dans le cadre de la loi de finances à venir pour l'année 2025. Le rapport de l'IGAS rendu public le 5 septembre 2024 est en total décalage avec les préconisations du rapport préfigurateur à la création de France travail d'une part et avec la réalité de l'opérateur d'autre part.

L'insuffisance hier, l'absence à ce jour d'augmentations de salaires et traitements des agents de France travail, qui plus est conjuguée au risque de réduction des moyens, notamment humains, ne peut que conduire à une démobilisation des salariés particulièrement préjudiciable au service public de l'emploi.

Il est essentiel de valoriser le travail des salariés de France Travail, qui jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement vers l'emploi. Une augmentation de leurs salaires est une reconnaissance nécessaire de leur engagement et de leur expertise, contribuant ainsi à la motivation et à la qualité des services offerts.

FO France travail demande avec insistance :

- une augmentation générale des salaires pour 2024, mais également pour 2025 en révisant à la hausse le budget de France travail
- une augmentation du plafond d'emploi de sorte que les agents puissent accomplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes

Le Premier Ministre et la Ministre du Travail ne peuvent pas rester sourds aux légitimes demandes des agents de France travail portées par **FO** et ce au moment où l'Etat demande la mise en œuvre de la loi Plein emploi.